

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 37	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération affichée	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
Le :	Perruel	
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hebert
	Radepont	M. Minier
	Renneville	M. Vieillard G,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orges	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziéliniski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien, M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Tourisme : Versement d'une subvention de fonctionnement à une association touristique et culturelle pour 2024 : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission tourisme et culture en date du 17 juin 2024 ;

L'offre touristique du territoire Lyons Andelle s'articule autour de sites touristiques, dont l'animation participe à l'attractivité de la destination et à la dynamique culturelle locale.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique et culturel, la Communauté de communes soutient financièrement ces sites et événements.

Ainsi pour l'année 2024, l'association ITER, domiciliée à Lyons-la-Forêt, a sollicité le soutien de la Communauté de communes pour

l'organisation d'un événement culturel à visée locale et touristique.

Cet événement est un concert de musique classique (violonistes de renommée internationale accompagnés d'un orchestre philharmonique) se déroulant au sein de l'arboretum de Lyons, au début du mois de septembre.

Environ 1 000 spectateurs sont attendus pour cette seconde édition.

À l'instar des subventions déjà versées au titre de l'année 2024 à des associations touristiques et culturelles, il est proposé de verser une subvention de 1 500 € à l'association ITER.

Une convention viendra régir les modalités de versement de l'aide.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association ITER, sous réserve de respect des conditions d'attribution de l'aide ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Rue Martin Llesse
27380 CHARLEVAL
LYONS ANDELLE
Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.